

10 Faits divers & Justice

**Procès Ministère public-Etat gabonais contre Blaise Wada
Plaidoiries et réquisitions au programme aujourd'hui**

JNE
Libreville/Gabon

LE procès Ministère public-Etat gabonais contre Blaise Wada entre dans sa phase décisive aujourd'hui au Palais de justice de Libreville. Les plaidoiries des avocats et les réquisitions du parquet général figurent, en effet, sur l'agenda de la Cour criminelle spéciale, qui pourrait même annoncer, dans la foulée, le délibéré. Dans les états-majors des deux parties en conflit, on affine donc les dossiers pour gagner ce procès, le premier d'une longue série qui vise à juger les présu-

més criminels économiques épinglés dans le cadre de l'opération anti-corruption dénommée "Mamba". Ancien coordonnateur général de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET), Blaise Wada est soupçonné d'avoir détourné des deniers publics d'un montant de 1,765 milliard de francs, dont il était le dépositaire dans le cadre de ses fonctions d'agent public de l'État. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité, conformément à l'Article 141 du Code pénal qui dispose : "Tout fonctionnaire ou agent de l'État qui aura détourné ou soustrait des deniers publics ou



Photo : F. M. MOMBO / L'Union

Blaise Wada sera bientôt fixé sur son sort.

privés, effets actifs en tenant lieu ou des espèces, titres, effets ou objets mobiliers, dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions, se sera rendu coupable du crime de détournement de deniers publics si les choses détournées ou soustraites sont d'une valeur supérieure à 250 000 francs".

Au sortir de l'audience, la semaine dernière, Me Jean Paul Moubembe, son avocat, avait déclaré : « Nous espérons pour la suite. C'est vrai que le combat est rude, mais nous sommes confiants, nous attendons. Jusque-là, les avocats de l'État gabonais ne nous ont présenté aucune preuve qui atteste d'un détournement de deniers publics de la part de notre client. Nous avons la conviction que Blaise Wada ne se reproche de rien. » Ce à quoi Me Bertrand Homa Moussavou, avocat de l'Etat gabonais, a répondu : « L'état se resserre davantage autour de Monsieur Wada (...) L'infraction est constituée et le crime est

bien constitué puisque beaucoup de faits majeurs viennent consolider l'accusation de détournement de deniers publics (...). Il ne s'agit nullement d'un règlement de comptes. Il faut que tout le monde comprenne qu'il y a un compatriote qui s'est égaré dans la folie de l'argent, et qu'il s'agissait de la gestion des fonds publics et non des fonds personnels. » Qui dit la vérité dans cette affaire ? Toutes les hypothèses sont possibles. Mais dans tous les cas, la décision appartient aux juges qui délibéreront après avoir écouté les plaidoiries des avocats des deux parties et les réquisitions du parquet général.

Litige foncier entre le Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG) et les populations de Malibé 1

Le maire se saisit du dossier

COE
Libreville/Gabon

LE maire du premier arrondissement de la commune d'Akanda, Ernest Ogandaga, a récemment rencontré, à son cabinet, les populations de Malibé 1, installées dans la zone d'Iyalala. Motif : trouver une solution au litige foncier qui les oppose au Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG). Pour rappel, en 2014, des engins sont réquisitionnés par le CSAIG sur le site de Malibé 1, en vue de procéder à la délimitation d'une parcelle pour la construction d'un complexe. L'initiative provoque l'ire des populations avoisinantes qui, s'estimant lésées, saisissent les autorités municipales.



Photo : COE

Le maire du premier arrondissement d'Akanda, Ernest Ogandaga (C) échangeant avec...

A la suite de quoi, le CSAIG affirmera détenir un titre foncier sur la parcelle que- rrellée. Les habitants des lieux ne l'entendront pas de cette oreille, affirmant avoir été les premiers à introduire une procédure pour la régularisation de leurs parcelles respectives sur ce site. « Nous avons été saisis officiellement par le CSAIG de

ce qu'il allait entreprendre des travaux imminents de sécurisation et d'aménagement du terrain pour que son complexe prévu à cet effet soit construit. Malheureusement, un relevé topographique fait par l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) indique que cette zone est



Photo : COE

... les populations d'Iyalala.

des compatriotes qui ont investi lourdement dessus. Notre mission est de recueillir auprès de ces derniers un certain nombre d'informations quant à leur occupation des terres, afin de les identifier et échanger avec eux. Nous nous rapprocherons également du CSAIG pour en savoir plus sur son projet. Ceci fait, nous allons faire asseoir les

deux parties en conflit pour trouver des solutions», a confié M. Ogandaga. « Il était question d'assister la mairie et le CSAIG pour expliquer la stratégie d'intervention de ces administrations sur le terrain, en vue de recenser toutes les constructions qui sont situées à l'intérieur du périmètre délimité», a expliqué, pour sa part, Charles

Nguéma, chef du département des opérations d'urbanisme et des aménagements fonciers à l'ANUTTC. Et le porte-parole des habitants de réagir en ces termes: « La réunion d'aujourd'hui devait être organisée avant la présence des engins du CSAIG sur le site à problème, histoire de mieux communiquer. Or, c'est le contraire qui s'est passé et nous condamnons cette façon de faire. Cela ressemble à une spoliation. Il faut que les différentes étapes soient respectées. C'est l'Etat qui doit nous loger. Si ce dernier a failli à son devoir régalien reconnu par le droit universel, il faut que lorsqu'on attribue des titres fonciers à certains, on sache ce qu'il faut faire pour ceux qui ont été les premiers à occuper ces lieux-là.»

Vol à bord des taxis à Libreville

Un suspect identifié par plusieurs victimes

AEE
Libreville/Gabon

AUTEUR présumé de nombreux cas de vol à bord des taxis, Mavouroulou Mama, de nationalité camerounaise, vient d'être mis hors d'état de nuire par la police judiciaire (PJ). Aidé, semble-t-il, de trois complices actuellement en cavale, le suspect déposait les honnêtes gens de biens précieux dans les taxis, en usant des stratagèmes dont lui seul maîtrisait les rouages. Seulement voilà! Mavouroulou a eu l'imprudence de traîner dans les rues de

Nkembo. Il y a été formellement identifié par une dame qui a immédiatement donné l'alerte. C'est dans ces conditions qu'est intervenue l'interpellation de l'indélicat par la police. Lors de sa déposition, la dame en question a expliqué qu'elle a perdu un million de francs dans un taxi, et que Mavouroulou Mama était assis à ses côtés ce jour-là : « Il y a quelques mois, j'ai emprunté un taxi dans lequel il y avait déjà trois clients à bord, dont une femme. Je me suis assise sur la banquette arrière avec la dame et les deux hommes. Le monsieur (Mavouroulou Mama, Ndlr) était assis devant avec le



Photo : Abel Eyeghe

Mavouroulou Mama a formellement été identifié par ses victimes.

conducteur. A un moment donné, j'ai senti que ma place était mouillée et j'en ai fait part au chauffeur.

Celui-ci m'a proposé de venir prendre place devant à côté de l'autre client. J'ai accepté, puis un débat s'est engagé avec les occupants sur cet incident. Nous avons roulé environ cinq minutes puis, soudain, le conducteur m'a prié de descendre, prétextant qu'il ne pouvait plus continuer sur cet itinéraire à cause d'un contrôle de police qui se déroulait devant. Le monsieur assis à côté de moi s'est tout de suite proposé de payer ma place, avant que je ne descende. Une fois à terre, le taxi a démarré sur les chapeaux de roue. C'est au moment de fouiller mon sac à main que je me rends compte que mon argent a disparu. J'ai

alors compris que je venais de me faire avoir par des bandits», relate-t-elle. Après l'arrestation de Mavouroulou Mama, d'autres victimes ont accouru à la PJ, où elles ont formellement identifié ce dernier. Malgré cela, le suspect nie catégoriquement les faits. « Ce n'est pas moi. Je ne me reconnais pas là dedans !», se défend-il. Et de confier qu'il rentre à peine d'un voyage en Corée. Mais l'enquêteur en charge du dossier est convaincu que Mavouroulou Mama est impliqué dans cette affaire, car de nombreux indices l'accablent. Affaire à suivre donc...